

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 20 avril 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Alain Bachand	Directeur général adjoint intérimaire
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines (TEAMS)
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières (TEAMS)
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Directions absentes:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 11 h 45.

PT1920-052

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT1920-053

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 14 AVRIL 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 14 avril 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT1920-054

4.1 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – FOURNITURE DE BUREAU

À la suite de la fin du contrat concernant la fourniture de bureau, il est proposé de joindre un nouveau regroupement pour précéder à l'appel d'offres. Après plusieurs échanges, le CDS a un souci de se préoccuper de la qualité du catalogue des items qui y seront présentés.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le contrat en cours vient à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs préconise la participation à un appel d'offres regroupé pour l'achat de la fourniture de bureau afin de bénéficier d'économies d'échelle ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achats CARME et que ce dernier offre un contrat regroupé concernant l'achat de fourniture de bureau;

Il est donc résolu le 20 avril 2020, par le Directeur général

D'AUTORISER la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer, en cours d'entente, au regroupement d'achats pour la fourniture de bureau avec le CARME – Dossier #141821, dès le 1^{er} mai 2020 jusqu'au 28 février 2021, pour un montant estimé à 40 000\$ avant taxes.

D'AUTORISER le Directeur général à signer tout document relatif à cette adhésion.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-055

4.2 APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – GAZ NATUREL

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs préconise la participation à un appel d'offres regroupé afin de bénéficier d'économies d'échelle ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achats COLLECTO et que ce dernier offre un contrat regroupé concernant l'achat de la molécule de gaz naturel incluant son transport à partir du 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'Énergir possède en exclusivité le réseau de distribution autorisé à transporter le gaz naturel au Québec;

